



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 034-213400575-20260630-DEL26_06_02_20-DE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2026

N°2026/06-02-20

MESURES CARTE SCOLAIRE ADOPTÉES PAR L'ÉDUCATION NATIONALE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE LUNDI VINGT NEUF JUIN A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Monsieur Julien MIRO, Maire, et sur sa convocation.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Julien MIRO, MAIRE.

Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, ADJOINTS.

Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Corinne GUIBERT représentée par Julien MIRO

Denis LUGAND représenté par Jean-Baptiste IPPOLITO

Charline LA NOÉ représentée par Séverine BEAUME-HECKLY

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Hind TENNIA sort de la salle, ne participe pas au débat, ni au vote de l'affaire N°20

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Adeline VIDAL

Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2026**N°2026/06-02-20****MESURES CARTE SCOLAIRE ADOPTEES PAR L'EDUCATION NATIONALE**

Madame Séverine BEAUME-HECKLY, Ajointe déléguée à l'Éducation et à la Jeunesse, expose :

Dotée 9 établissements scolaires, la commune dénombre à ce jour 2 174 élèves inscrits pour la rentrée scolaire 2026-2027 (1 412 élémentaires et 762 maternelles).

Dans ce contexte, La directrice académique des services de l'éducation nationale, après consultation du Comité Social d'Administration Spécial Départemental (CSASD) réuni le mardi 7 avril 2026 et du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) réuni le jeudi 16 avril 2026, a arrêté les mesures suivantes :

- Ecole maternelle Jean de la fontaine : Retrait d'un emploi portant à 6 classes à la rentrée 2026 cet établissement ;

La moyenne par classe est estimée à ce jour, pour la rentrée scolaire 2026, à 24.58 élèves en maternelle et 25.67 élèves en élémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la décision prise par le Ministère de l'Education Nationale de procéder à ce retrait d'emploi.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à la majorité

Pour : 29 (Julien MIRO, Corinne GUIBERT représentée par Julien MIRO, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND représenté par Jean-Baptiste IPPOLITO, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ représentée par Severine BEAUME-HECKLY, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE)

Abstention : 1 (Sébastien CRISTOL)

Contre : 4 (Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE)

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 29 JUIN 2026